Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20180326-VD20180326-034-DE

Date de télétransmission : 28/03/2018 Date de réception préfecture : 28/03/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 26 mars 2018



Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. BEKHTAOUI (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. LOVICHI (pouvoir Mme CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. BONORON (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Etablissement français du sang ; Convention à signer avec la Ville

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Etablissement français du sang (EFS) est sous la tutelle de l'Etat l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France depuis 20 ans dont la mission principale est d'assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.

L'EFS Bourgogne-Franche-Comté est le site régional qui coordonne l'activité de prélèvement et assure en outre d'autres missions liées à la chaîne transfusionnelle, la biologie médicale, l'ingénierie cellulaire et tissulaire, la recherche, les médicaments de thérapie innovante.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Dijon collabore avec l'EFS notamment en participant à la logistique des séances de don du sang, en matérialisant le cheminement en direction du site et en accueillant la cérémonie annuelle de remise des diplômes aux donneurs.

Chaque année, l'EFS reçoit 130 000 à 150 000 dons collectés en fonction des besoins des malade auprès de 90 000 donneurs actifs.

2 000 collectes mobiles sont réalisées par an sur 8 sites fixes de prélèvements et 600 lieux de collectes.

Pour autant, les besoins demeurent importants.

Afin d'anticiper d'éventuelles pénuries et de lutter contre les difficultés d'approvisionnements, il convient de mettre en œuvre une promotion du don de sang.

La Ville de Dijon souhaite formaliser le partenariat actif avec l'EFS par la signature d'une convention par laquelle cette dernière deviendrait commune « partenaire du don du sang ».

Par cette convention, la Ville de Dijon officialiserait la signalétique relative à l'emplacement de l'EFS, promouvrait le don de sang par divers supports et moyens de communication, faciliterait l'organisation de manifestions et d'actions grand public de valorisation du don.

L'Établissement français du sang organiserait les actions et les séances de don de sang et fournirait les supports de communication et dresserait un bilan des campagnes ainsi mises en place.

Cette convention serait signée pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Dijon et l'Etablisement français du sang de Bourgogne-Franche-Comté et tout acte nécessaire à l'application de cette convention.

